

REUNION DU 25 JANVIER 2016

Excusée : Catherine SANQUER

Secrétaire de séance : Jorris EVRARD

Compte rendu de la réunion du 25 Janvier 2016 : après lecture ce compte rendu est approuvé à l'unanimité sans modification.

Attribution du marché des travaux d'aménagement sécurité du bourg : le maire rappelle que sept entreprises ont répondu à l'appel d'offres et qu'au vu des documents administratifs, toutes les offres étaient recevables. Il rappelle également l'estimation du maître d'œuvre, réalisée en 2014, et qui ressortait à 169 027.00 € ht. Toutes les offres ont fait l'objet de la part du maître d'œuvre, d'une analyse de la valeur technique, du délai de réalisation, et d'une vérification de la proposition financière ; ces trois critères affectés respectivement d'un coefficient de 40, 10 et 50% permettent d'attribuer une note à chaque offre.

Le maître d'œuvre a présenté son rapport d'analyses à la Commission d'Appel d'Offres le 15 janvier.

Le maire présente les résultats obtenus par chaque offre, et précise que la Commission d'Appel d'Offres a proposé de retenir l'entreprise EUROVIA, mieux et moins disante.

Soumissionnaire	Montant ht de l'offre	Note obtenue
COLAS PEPIN	159 027.00	54.48
CMR	133 131.56	62.75
SGE	170 276.00	49.55
EUROVIA	122 078.60	67.00
LPF	139 432.60	60.38
ATLANTIC ROUTE	122 844.70	66.49
AUDEBERT	209 194.50	41.48

Le conseil municipal retient l'entreprise EUROVIA et autorise le maire à signer le marché de travaux.

Immeuble bourg : projet d'aménagement en future mairie : le maire présente l'estimation réalisée par l'architecte Jean marie BILLA détaillant les travaux à réaliser, à savoir la démolition de la grange, la rénovation de l'immeuble existant avec aménagement de locaux administratifs et salle du conseil municipal.

Le coût estimé des travaux s'élève à 194 944 € ht. Il convient maintenant de monter un plan de financement avec recherche des aides possibles, dans un premier temps auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux qui pourrait intervenir à hauteur de 35%. Le Conseil départemental sera également sollicité mais le maire rappelle que cette institution n'a plus la clause de compétence générale, et ne pourra donc peut-être pas intervenir sur ce type de financement.

Le conseil valide le détail estimatif des travaux proposé par l'architecte et charge le maire de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR.

Carte communale : reprise du projet de révision : le maire fait l'historique de la création et des précédentes révisions de ce document d'urbanisme. Le but de la démarche de la révision initiée lors du mandat précédent est de classer en zone U la parcelle ZE 69, propriété de la commune.

Cette démarche avait été mise en attente de définition par le SCOT, des critères de classification des communes déterminant les possibilités d'urbanisation.

Une réunion de reprise de ce dossier est prévue le 2 Février, avec le bureau d'études, la directrice du SCOT, et le service urbanisme de la communauté de communes.

Informations / Questions diverses :

Défense Incendie Bonin sud : l'évolution de l'urbanisation à Bonin Sud nécessite une réflexion sur les moyens de défense incendie de ce quartier. Il est décidé de prendre contact avec le syndicat des eaux afin d'étudier les possibilités de raccordement ou d'extension à partir des réseaux existants.

La séance est levée à 23 h 55.